

complot inique est déchiré, et les deux détenus et leurs complices sont accusés de plusieurs crimes énormes. C'est à une pauvre femme que la société de Québec doit d'avoir été délivrée des déprédations d'une bande de scélérats organisée, d'autant plus dangereux que leur rang et leur caractère les mettaient plus sûrement à l'abri du soupçon !

Dans le mois de Septembre, (1835,) Cambray, accusé d'un vol avec effraction commis chez M. Parke, qui croit reconnaître le Télescope trouvé chez le prévenu, et dans le mois de Mars suivant, [1836,] accusé encore du meurtre horrible commis à Lobinière sur la personne du Capitaine Sivrac, échappe à toutes les condamnations par le défaut de preuves suffisantes, par l'habileté de son Avocat, et surtout par les témoignages officieux de quelques-uns de ses complices que la loi lui permet d'interroger, et qui viennent au besoin prouver des *alibi*. Le Procureur Général n'ose risquer une troisième accusation pour le vol sacrilège de la Congrégation, persuadé que le temps lui procurera indubitablement des preuves plus incontestables que celle fournies par Cécilia Connor. C'est pourquoi à la clôture du Terme Criminel de Mars, (1836,) Cambray et Waterworth sont mis en liberté, sur la foi de leurs cautions. Dans le mois d'Août suivant, de nouveaux soupçons tombent sur eux pour un vol de bois de construction, et ils sont de nouveau incarcérés. Dans le mois de Septembre, la presse des affaires n'ayant pas permis d'instruire le procès de la Congrégation, par un esprit de vertige, une faiblesse, une contradiction inexplicable dans un homme d'un caractère énergique et déterminé, si l'on ne devait l'attribuer à l'aveuglement inséparable du crime et à des circonstances qu'on expliquera ci-après, Cambray offre à l'Officier de la Couronne de se rendre témoin du Roi, et de donner, à de certaines conditions, tous les détails des crimes dont on les accuse, lui et ses complices. Le bruit en vient à Waterworth, son associé, qui, n'ayant à choisir qu'entre la mort et une trahison, choisit la trahison, et offre aussi lui de tout révéler sans autres conditions que celle que loi lui accorde, l'espoir du pardon et de la liberté après la conviction des coupables. Son offre est acceptée, et les accusés demeurent en prison jusqu'au mois de Mars 1837, quand des accusations capitales, (un vol avec effraction chez Madame Montgomery et le vol sacrilège de la Congrégation,) amènent des révélations affreuses données par Waterworth, et finalement la conviction de Cambray, de Matthieu, et de Gagnon.

Jamais procès n'avait produit dans le public autant de sensation que le leur, tant à cause de la triste célébrité des prévenus, qu'à cause de la grandeur des offenses. La Cour a été constamment remplie de monde durant tous le Terme de Mars, [1837], et les détails des procès ont rempli les colonnes de tous les journaux. Aux faits nombreux et intéressants éclaircis dans le cours de ses procédures viennent se joindre à présent les révélations plus extraordinaires encore du témoin-complice, et des condamnés, lesquelles ont servi de matériaux à ces mémoires.